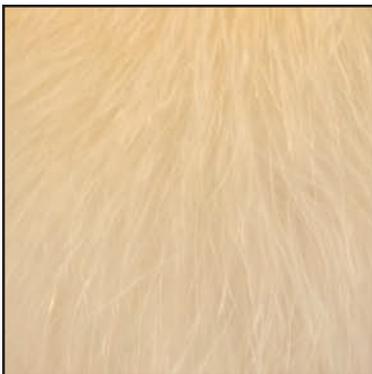
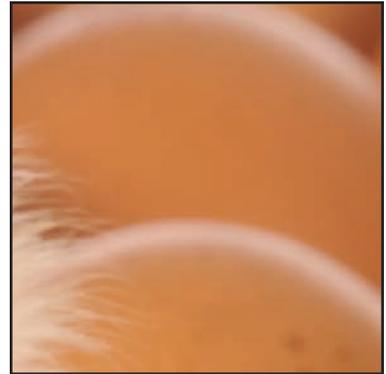
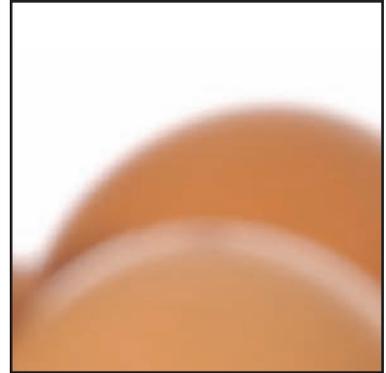
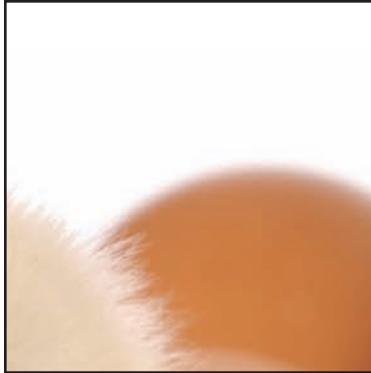




Les Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

RAPPORT ANNUEL 2009



Les Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada
21, rue Florence
Ottawa, ON K2P 0W6
Tél : (613) 232-3023
Télécopieur : (613) 232-5241
Courriel : info@chep-poic.ca
Site Web : <http://www.chep-poic.ca>



Table des matières

Les Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

Message du président.....	1
Rapport du directeur général.....	2
Conseil d'administration 2009 des POIC	4
Mission des POIC	4
Le marché canadien des oeufs d'incubation en bref.....	5
Production provinciale 2008 d'oeufs d'incubation	9
Rapport de l'association canadienne des producteurs d'oeufs d'incubation de poulet à chair (ACPOIPC)....	10
Rapport du Comité de gestion de la production.....	12
Rapport du Comité aviseur	13
Rapport du Comité des finances.....	15
Rapport du Comité de la recherche.....	16
Suppléants des POIC	18
Gérants des offices provinciaux.....	18
Permanents des POIC	18
États financiers au 31 décembre 2009	



Message du président

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada



Une autre année s'en est allée, semblables aux précédentes, avec beaucoup de travail et la détermination de défendre avec force nos intérêts pour conserver les avantages obtenus de haute lutte.

Comme les années précédentes, 2009 a eu son lot de problèmes même si les négociateurs présents à Genève n'ont pas pu faire avancer les négociations commerciales. Notre organisation continue à suivre les pour parlers à Genève et ailleurs, en collaboration avec les autres membres du groupe GO-5, pour maintenir notre système de gestion de l'offre. Je tiens à profiter de l'occasion pour remercier le gouvernement fédéral d'avoir continué à défendre sa position ferme à Genève pour qu'au bout du compte, les producteurs canadiens puissent continuer à faire de l'élevage au Canada.

La question de l'indemnisation dans les cas de maladies à déclaration obligatoire nous a beaucoup occupés. Nous continuons à aider le producteur de la Saskatchewan qui conteste l'Agence canadienne d'inspection des aliments et veut prouver que les sommes qu'il a reçues après l'incident d'influenza aviaire de 2007 sont insuffisantes.

En 2009, on a créé le Comité de gestion de la production qui a pour tâche de faire des recommandations au conseil d'administration sur la santé et le bien-être des animaux, sur le programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme et sur toute autre question concernant la production. Ce comité compte des représentants de toutes les provinces et on pense qu'il prendra de l'importance dans les prochaines années, vu le nombre des questions dont il faut s'occuper dans ce domaine.

L'autre dossier sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années est celui de l'Accord fédéral-provincial. Le projet d'accord a été accepté par les producteurs. Plusieurs points ont été discutés en juillet dernier et le document final est entre les mains de tous les signataires. Il reste du travail à faire dans les provinces auprès des producteurs et des signataires pour que le nouvel accord soit bien compris. J'encourage tous les membres de l'Office à oeuvrer auprès de leur gouvernement respectif afin que toutes les signatures soient apposées le plus rapidement possible. Je vous souhaite bonne chance dans cette entreprise.

Bref, vos représentants à l'Office travaillent fort pour conserver et améliorer l'organisation non seulement pour l'immédiat, mais aussi à moyenne et longue échéance pour que votre office soit bien positionné pour l'avenir. Pour ma part, j'en suis à ma troisième année de présidence des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. Je suis toujours très heureux de représenter les producteurs partout où j'en ai l'occasion. Je me fais votre porte-parole avec la même fierté que vous ressentez chaque jour à produire et à améliorer votre rendement à la ferme.

Bonne continuation et bonne production!

Gyslain Loyer
Président



Rapport du directeur général

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada



2009 a été une année de transition pour les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC) à divers égards : la production de poulet a diminué de près de 10 millions de kilogrammes, et a été inférieure de 1,0 % à celle de 2008, au cours de l'année réduisant les besoins d'œufs d'incubation de poulet de chair du Canada; l'indemnisation prévue dans la *Loi sur la santé des animaux (LSA)* a continué à poser de gros problèmes à l'industrie des œufs d'incubation de poulet de chair, ce qui a exigé des ressources et des dépenses supplémentaires; et il y a eu un changement à la direction des POIC en cours d'année.

Adhésions

Conformément au but général des POIC, l'un de leurs objectifs les plus importants est d'augmenter le nombre des membres. Actuellement, l'Office compte quatre provinces membres (la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario et le Québec), et deux provinces, l'Alberta et la Saskatchewan, ont signé avec les POIC des contrats qui leur permettent de prendre part à toutes les affaires de l'office national et de participer pleinement au système national de gestion de l'offre d'œufs d'incubation de poulet de chair, qui comprend l'attribution par l'office national d'un contingent et tous les avantages associés aux règlements, politiques et programmes des POIC comme les programmes de salubrité des aliments à la ferme et de santé animale. L'étape finale consistera à faire parapher par les six provinces, par le ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et par les POIC le nouvel Accord fédéral-provincial (AFP), ce qui renforcera l'Office. Les POIC continueront également à chercher des occasions pour obtenir l'adhésion de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, les deux seules provinces restantes à avoir une production d'œufs d'incubation de poulet de chair au Canada.

Les administrateurs des POIC et le sous-comité de l'AFP se sont retrouvés à plusieurs occasions ces dernières années pour rédiger le nouvel AFP de l'industrie canadienne des œufs d'incubation de poulet de chair. En 2009, on a réglé à la satisfaction de toutes les parties la dernière question qui restait en suspens, celle du changement des dispositions relatives aux administrateurs de la Proclamation des POIC. Les POIC devront ensuite travailler avec diligence avec tous les signataires pour que l'AFP soit complété d'ici la fin de l'année prochaine. Cela fait, les POIC compteront six provinces signataires de la Colombie-Britannique au Québec et représenteront plus de 92 % de la production canadienne d'œufs d'incubation de poulet de chair. Le nouvel AFP permettra aussi aux représentants de l'industrie, la Fédération canadienne des couvoirs (FCC), de nommer deux administrateurs au conseil des POIC, l'un représentant la région située à l'Est de la frontière du Manitoba et de l'Ontario, et l'autre la région située à l'Ouest de cette démarcation, ce qui portera à huit le nombre des membres du conseil d'administration des POIC.

Système d'allocation

Dans un effort constant d'amélioration du système d'allocation, les POIC ont créé un groupe de travail comprenant des permanents des POIC, des gérants des offices provinciaux et un représentant de la FCC, dont la tâche a consisté à étudier diverses options. Les permanents des POIC ont fourni une analyse fouillée qui a permis des discussions approfondies sur diverses questions. Après ces séances de travail, les administrateurs des POIC ont accepté la recommandation du groupe de travail d'utiliser les données des Producteurs de poulet du Canada (PPC) dans leurs discussions parce qu'elles sont vérifiées, fiables et conformes à ce qu'emploie l'industrie canadienne du poulet.

Surveillance de l'influenza aviaire (IA)

Les POIC ont continué à participer au programme du Système canadien de surveillance de l'influenza aviaire à déclaration obligatoire (SCSIADO) en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour la deuxième année. En 2009, quarante-trois élevages de reproducteurs de poulet de chair ont été sélectionnés pour être testés dans le cadre de la composante pré-abattage. Au total, 311 résultats ont été obtenus pendant l'année, tous secteurs confondus, et tous ont été négatifs. On pense que ce programme deviendra permanent.

Les POIC ont aussi collaboré activement avec l'ACIA à la mise au point de la composante Troupeaux d'approvisionnement des couvoirs (TAC) du SCSIADO qui s'attache particulièrement aux reproducteurs de poulet de chair, de poudeuses et de dindons. L'échantillonnage de cette composante doit commencer au début de 2010. Les POIC continuent à exprimer leurs inquiétudes concernant les montants d'indemnisation versés pour les troupeaux de reproduction de poulets de chair dont l'ACIA ordonne la destruction aux termes de la LSA.

Indemnisation

Tout au long de l'année, les POIC ont réitéré leur très grande inquiétude à l'égard des montants d'indemnisation prévus dans la LSA pour les reproducteurs de poulet de chair. En 2009, ils ont continué à soutenir le producteur de la Saskatchewan qui tente de faire annuler la piètre indemnisation gouvernementale versée par AAC lorsqu'on a détecté l'IA dans sa ferme en 2007. La LSA ne reconnaît pas la valeur réelle des reproducteurs de poulet de chair et ne permet donc pas au producteur de rentrer dans ses frais.

L'appel relatif à l'indemnisation de ce producteur devrait être instruit par la Cour fédérale. Nous espérons que les arguments présentés pour cette cause entraîneront la modification des versements d'indemnisation d'AAC et que cela provoquera également un examen en profondeur de la valeur des reproducteurs de poulet de chair prévue dans la LSA et de la formule employée par AAC pour calculer l'indemnisation selon l'âge des oiseaux.

Les POIC ont analysé la série de programmes de gestion des risques de l'entreprise proposée par le gouvernement et y ont vu des lacunes importantes qui feront que ces programmes n'offriront guère d'avantages aux producteurs de la gestion de l'offre.

OMC

Les négociations intermittentes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) gardent une place de choix sur la liste des priorités des POIC et de la gestion de l'offre en général. En 2008, une fois encore, il n'a pas été possible d'arriver à une entente sur les modalités à l'OMC. Reste à savoir si on s'efforcera à nouveau de parvenir à un accord en 2010. La position commerciale équilibrée du Canada, qu'appuie la gestion de l'offre, n'a pas changé et veut qu'il n'y ait ni augmentation de l'accès aux marchés ni réduction des tarifs hors-contingents. Les POIC poursuivront leurs efforts avec le gouvernement canadien pour défendre et faire valoir leur position commerciale équilibrée à l'OMC.

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté de travailler pour les POIC et que j'ai assumé la charge de directeur général le 13 novembre 2009. Je serai heureux de collaborer avec les producteurs d'oeufs d'incubation de poulet de chair, avec les permanents des POIC et avec l'industrie du poulet dans son ensemble afin de continuer à développer les relations, de consolider notre situation financière et d'aider notre industrie à oeuvrer de concert à l'avenir.

Au nom du conseil d'administration des POIC, je tiens à remercier les permanents de l'Office pour leur dévouement et les efforts qu'ils ont déployés au cours de l'année. Ils méritent pleinement cet hommage car ils ont travaillé fort et les POIC leur en sont très reconnaissants.

Cordialement,



Giuseppe Caminiti
Directeur général, POIC



Conseil d'administration 2009 des POIC

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada



De gauche à droite : Chris den Hertog, Colombie-Britannique; Dean Penner, Manitoba; Gyslain Loyer, président, Québec; Jack Greydanus, vice-président, Ontario; Kevin Tiemstra, Alberta; Tom Fleming, représentant de la FCC;
Absent : Roy White, Saskatchewan



Mission des POIC

Continuer à favoriser la croissance et la rentabilité du secteur des œufs d'incubation de poulet de chair du Canada afin d'avoir une industrie forte, efficace et concurrentielle, et de garantir un approvisionnement fiable en œufs d'incubation de poulet de chair de qualité à l'industrie canadienne du poulet.

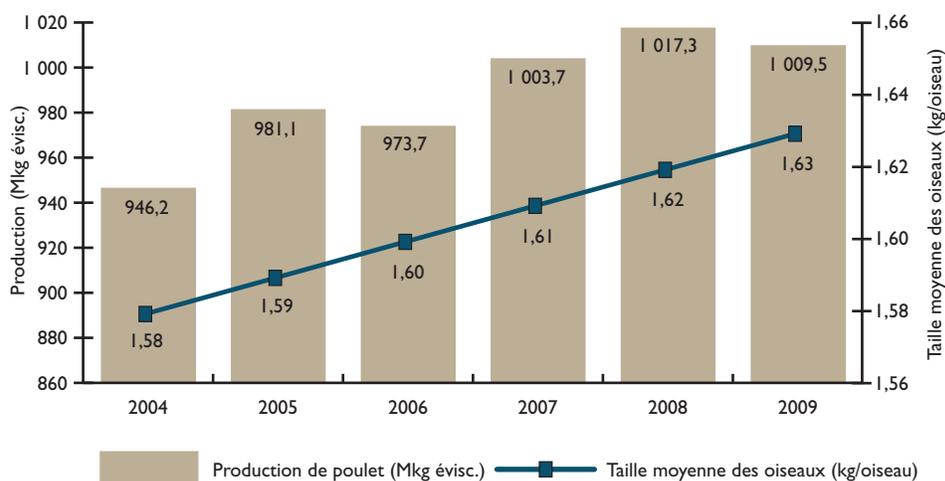


Le marché canadien des œufs d'incubation en bref

En 2009, l'industrie des œufs d'incubation a enregistré des baisses dans pratiquement tous les secteurs de production, en réaction aux allocations resserrées de la production de poulet dues à la longue récession économique qui a commencé à l'automne 2008. Face à la situation de ralentissement du marché, on a réduit les allocations finales des POIC en juillet pour prendre en compte la baisse prévue de la production de poulet à la fin de l'année.

La production canadienne 2009 de viande de poulet s'est élevée à 1 009,5 Mkg (éviscérés), ce qui représente une diminution de 0,8 % par rapport aux 1 017,3 Mkg produits en 2008, alors que le nombre d'oiseaux abattus a diminué de 1,0 %. Les POIC avaient prévu au départ que la production 2009 de poulet se monterait à 1 040 Mkg (en mars 2008), mais après avoir réévalué la situation du marché, ils ont fixé les allocations finales 2009 en tablant sur une production de poulet de 1 010 Mkg, seulement 1 Mkg au-dessus de la production réelle de l'année.

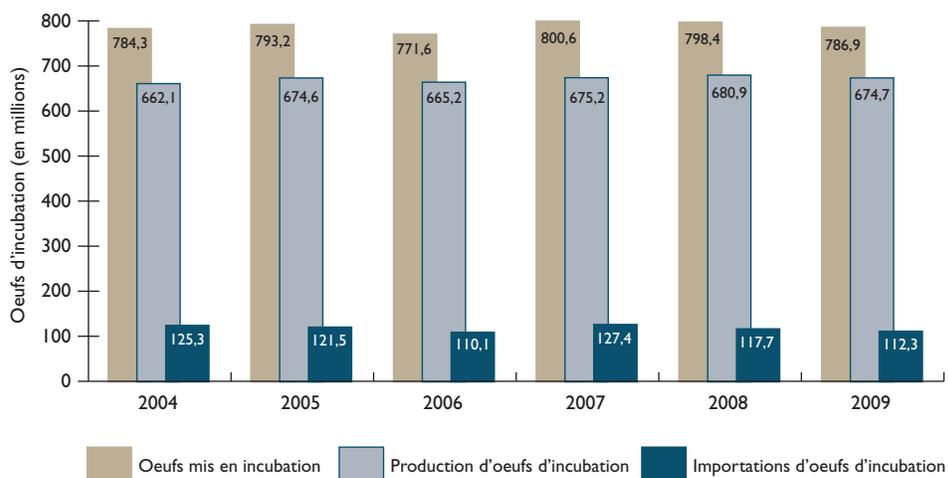
Production canadienne de poulet (2004-2009)



Les couvoirs canadiens ont mis au total 786,9 millions d'œufs d'incubation de poulet de chair en incubation en 2009, soit 1,4 % de moins qu'en 2008 et 1,7 % de moins qu'en 2007. La production intérieure d'œufs d'incubation (à l'exclusion des œufs d'incubation importés, mais en prenant en compte ceux qui ont été exportés) s'est élevée à 674,7 millions d'œufs en 2009, en baisse de 0,9 % par rapport à 2008 et de 0,1 % par rapport à la production totale 2007. Avec le ralentissement de la demande d'œufs d'incubation, vu la réduction des allocations de production de poulet et des importations disponibles, les importations d'œufs d'incubation ont diminué de 4,5 % par rapport à 2008 pour arriver à 112,3 millions d'œufs importés pour toute l'année. Le nombre de poussins de type à griller importés en 2009 a diminué de 7,3 % par rapport à 2008 pour arriver à un total de 18,7 millions de poussins pour l'année. Le nombre d'œufs d'incubation exportés est tombé en dessous de 60 000 en 2009 alors qu'il avait été de 156 000 en 2008 et de 2 millions en 2007.

Dans l'ensemble, la production canadienne d'œufs d'incubation s'est élevée à 99,2 % de l'allocation finale 2009 des POIC fixée à 680,3 millions d'œufs. La production cumulative des provinces membres des POIC a atteint 97,6 % de leur part globale de l'allocation finale 2009.

Statistiques canadiennes pour les œufs d'incubation (2004-2009)



Malgré la baisse de la production d'œufs d'incubation et de poulet en 2009, les POIC ont reçu une demande d'importation supplémentaire fin octobre. Si un tiers de cette demande a été comblée par du produit intérieur offert par un autre couvoir de la même province, les deux tiers restants (30 000 douzaines d'œufs) ont été approuvés comme importations supplémentaires qui sont arrivées au Canada fin novembre.

Tableau I – Importations supplémentaires en 2009

Province	Demande d'importations supplémentaires	Produit trouvé au Canada ¹	Importations supplémentaires approuvées ²	Importations supplémentaires réelles
	oeufs d'incubations en douzaines			
C.-B.	0	0	0	0
Alberta	0	0	0	0
Saskatchewan	0	0	0	0
Manitoba	0	0	0	0
Ontario	0	0	0	0
Québec	45 000	15 000	30 000	30 000
Total	45 000	15 000	30 000	30 000

¹ Comprend seulement du produit domestique (œufs d'incubation)

² Approuvées par la DGCEI

Sources : POIC, DGCEI

Production d'œufs d'incubation par province en 2009

Globalement, la production canadienne d'œufs d'incubation (à l'exclusion des importations, mais en prenant en compte les exportations d'œufs d'incubation) a diminué de 1,0 % par rapport à 2008, en réaction au resserrement de la production de poulet tout au long de l'année. La plupart des provinces ont enregistré des baisses de production et la plus importante s'est produite en Alberta (- 7,4 %), suivie par le Manitoba (- 4,5 %), la C.-B. (- 4,4 %) et le Québec (- 1,3 %). L'Ontario a, par contre, connu une légère augmentation de sa production d'œufs d'incubation (0,3 %) et la Saskatchewan a enregistré une grosse progression (21,4 %).

L'Alberta, avec son taux d'éclosion supérieur (+ 2,5 %), des importations totales plus importantes (+ 79,0 %) et une taille moyenne des oiseaux à la hausse (+ 1,3 %), a enregistré une production d'œufs d'incubation inférieure en 2009. De même, le Manitoba a connu un taux d'éclosion supérieur (+ 2,0 %) et des importations totales plus importantes (+ 36 %), mais la baisse de sa production d'œufs d'incubation a été en partie compensée par une taille moyenne des oiseaux inférieure (- 1 %). La baisse de la production de la C.-B. s'explique en grande partie par une augmentation de 5,9 % des importations totales, par une chute de la production de poulet (- 2,8 %) et une taille moyenne des oiseaux inférieure (- 0,8 %). Au Québec, une hausse modeste du taux d'éclosion (0,1 %), des importations totales inférieures (- 0,1 %) et une baisse de la production de poulet (- 0,2 %) ont contribué à une légère diminution de la production d'œufs d'incubation de l'année, alors qu'en Ontario, la chute de 15,2 % des importations totales, ajoutée à un taux d'éclosion en hausse (1,4 %), à une légère baisse de la production de poulet (0,3 %) et à une taille moyenne supérieure des oiseaux (0,6 %), a contribué à une légère hausse de la production globale de l'année. En Saskatchewan, la brusque remontée de la production a été surtout provoquée par une grosse diminution des importations totales (- 49,7 %) et par la tendance persistante à produire des poulets à griller plus petits (- 2,5 %) pour le marché.

Tableau 2 – Production d'œufs d'incubation par province^{1,2} (en million d'œufs)

Année	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qué.	Atl.	Canada
2009	100,9	68,2	29,0	31,6	199,0	182,2	61,2	672,1
2008	105,5	73,7	23,9	33,1	198,5	186,7	59,5	678,8
2007	105,4	74,4	23,3	32,3	199,0	180,7	60,1	675,2
2006	103,6	70,8	24,4	32,5	196,2	179,3	58,4	665,2
Variation en %								
09/08	(4,4)	(7,4)	21,4	(4,5)	0,3	(1,3)	2,9	(1,0)
08/07	0,1	(1,0)	2,6	2,5	(0,3)	3,3	(1,0)	0,8
07/06	1,7	5,2	(4,6)	(0,8)	1,4	0,8	3,0	1,5

¹ La production exclut les œufs d'incubation importés mais comprend les œufs exportés

² Chiffres de production provinciaux non-vérifiées

Sources : POIC, AAC

Dans l'ensemble, la baisse de la production d'œufs d'incubation de 2009 découle de la réduction des allocations de production de poulet tout au long de l'année, en réaction à la récession économique. De plus, le taux national d'éclosion a gagné 0,9 % par rapport à 2008 pour passer à 82,0 % alors que le poids moyen des poulets à griller commercialisés au Canada a augmenté de 0,2 % pour arriver à 1,63 kg par oiseau (éviscéré). Les réductions des allocations de production de poulet ont aussi rendu moins nécessaires les importations d'œufs d'incubation et de poussins qui ont diminué au total de 5,0 % en 2009.

Tableau 3 – Facteurs données ayant influé sur la production d'œufs d'incubation (2009)

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qué.	Atl.	Canada
Taux d'éclosion								
(%)	81,7	79,6	79,8	80,3	83,6	81,9	82,7	82,0
& de variation 09/08	(0,0)	2,5	(0,1)	2,0	1,4	0,1	2,3	0,9
Importations totales¹								
(en milliers d'œufs)	24 417	8 167	5 488	9 452	40 777	45 567	2 140	136 008
& de variation 09/08	5,9	79,0	(49,7)	36,0	(15,2)	(0,1)	(46,8)	(5,0)
Production de poulet								
(en Mkg évis.)	153,0	88,8	37,8	42,4	329,0	279,9	78,7	1 009,5
& de variation 09/08	(2,8)	0,1	(2,3)	(0,1)	(0,3)	(0,2)	(1,3)	(0,8)
Poids moyen des poulets à griller								
(en kg évis.)	1,57	1,67	1,49	1,45	1,67	1,67	1,56	1,63
& de variation 09/08	(0,8)	1,3	(2,5)	(1,0)	0,6	0,1	1,5	0,2
Production de poulet								
Part de marché (en %)	15,2	8,8	3,7	4,2	32,6	27,7	7,8	100,0
& de variation 09/08	(2,0)	0,9	(1,5)	0,6	0,4	0,6	(0,5)	–

Sources: Taux d'éclosion – POIC; importations – AAC; production de poulet – PPC

¹ Données non vérifiées utilisées pour calculer le taux d'éclosion et les importations totales**Recettes monétaires agricoles et prix payés aux producteurs par province – 2009**

En 2009, le total des recettes monétaires agricoles obtenues par les producteurs d'œufs d'incubation a augmenté de 2,3 % pour s'élever à 238,6 millions de dollars. Cette modeste hausse de 2009 est due avant tout aux chiffres inférieures de la production, en réaction à la baisse de la production de poulet tout au long de l'année, malgré une hausse générale des prix payés aux producteurs au cours de l'année. La hausse moyenne du prix producteur a été modeste en 2009 du fait de la stabilisation du coût des aliments de la volaille et de l'énergie par rapport aux années précédentes.

Tableau 4 – Recettes monétaires agricoles et prix payés aux producteurs dans les provinces (2009)

	Recettes monétaires (2009) ¹		Prix des œufs d'incubation	
	en milliers \$	% de variation 09/08	¢ par poussin vendable (moyenne 2009)	% de variation 09/08
Colombie-Britannique	40 017	(0,5)	49,38	3,1
Alberta	25 400	(4,4)	46,31	2,3
Saskatchewan	10 873	25,8	46,59	3,1
Manitoba	11 361	(1,6)	44,75	1,9
Ontario	67 048	3,5	41,90	2,3
Quebec	62 969	1,8	42,50	2,2
Canada	238 550	2,3	44,85	2,5

¹ Données non vérifiées utilisées pour calculer les recettes monétaires agricoles

Source : POIC, commissions provinciales



Production provinciale 2008 d'œufs d'incubation

Les permanents ont présenté en juillet, lors de la réunion d'été, l'évaluation finale 2008 de la surproduction et de la sous-production. Selon les données du tableau 5, la production finale des provinces membres des POIC a été la suivante : Colombie-Britannique (96,84 %), Saskatchewan (82,49 %), Manitoba (100,96%), Ontario (93,45 %) et Québec (99,48 %).

La production 2008 de la C.-B. a été inférieure aux 99,42 % d'utilisation de 2007. En 2008, la C.-B. a mis en incubation près de 2,4 millions d'œufs de moins qu'en 2007, ce qui représente une diminution de 1,8 %, après une augmentation de 2,8 % de son allocation par rapport à l'année précédente. Malgré la réduction de 9,0 % des importations d'œufs d'incubation en 2008 et l'arrivée de 612 000 œufs en importations supplémentaires, l'augmentation de 1,5 % du taux d'éclosion et la diminution des mises en incubation ont contribué à la baisse de la production globale de la C.-B. pour l'année.

Même si le contrat de services est officiellement entré en vigueur le 13 avril 2008, la production finale 2008 de la Saskatchewan a représenté 82,49 % de l'allocation finale de la province. Malgré l'augmentation de 3,2 % des mises en incubation en 2008, le faible pourcentage d'utilisation s'explique en grande partie par des importations supérieures à la normale (29 % de plus qu'en 2007), nécessaires pour compenser la perte de capacité de production du début de l'année après l'incident d'IA de l'automne 2007.

Le Manitoba a réussi à utiliser entièrement son allocation 2008 en arrivant à 100,96 %, ce qui reste dans la marge acceptable de 101 % pour l'année. C'est mieux que les 97,86 % d'utilisation finale de 2007 (en incluant le quota loué cette année-là) et cela vient essentiellement de l'augmentation de 1,9 % des mises en incubation de 2008 et de la réduction de 2,5 % des importations d'œufs d'incubation par rapport à 2007. La baisse de 2,7 % du taux d'éclosion a en outre aidé la province à aligner sa production sur son allocation.

En Ontario, le taux d'utilisation 2008 de 93,45 % est inférieur à celui de 96,26 % réalisé en 2007 (en incluant le quota loué au Manitoba), surtout du fait de la baisse de 0,5 % des mises en incubation de 2008, malgré les importations inférieures de 1,6 % à celles de 2007, la baisse de 1,4 % du taux d'éclosion et l'augmentation de l'allocation 2008 de 2,5 % par rapport à 2007.

Le Québec a pratiquement utilisé toute son allocation 2008 en arrivant à 99,48 %, en hausse par rapport aux 97,39 % de 2007. Malgré une légère diminution des mises en incubation (- 0,2 %), le Québec a importé moins d'œufs d'incubation (- 15,9 %) même avec l'arrivée de 588 000 œufs d'importations supplémentaires. La baisse du taux d'éclosion (- 0,7 %) et la réduction de 49 % du nombre d'œufs d'incubation reçus du Nouveau-Brunswick dans le cadre de contrats de commercialisation, à la suite de l'incendie qui a détruit l'un des établissements de reproduction de cette province en janvier 2008, ont en outre contribué à l'utilisation supérieure de 2008.

En 2008, aucune production excédentaire n'a été enregistrée et aucune pénalité n'a donc été imposée.

Tableau 5 – Production et allocation 2008 par province pour les dommages-intérêts

Province	Production (œufs) ¹	Finales (œufs) 2008 ²	% d'utilisation	Quota loué (œufs)	% final d'utilisation
Colombie-Britannique	105 529 279	108 969 994	96,84%	0	96,84%
Saskatchewan ³	24 241 817	29 387 539	82,49%	0	82,49%
Manitoba	33 066 071	32 750 389	100,96%	0	100,96%
Ontario	198 473 402	212 376 049	93,45%	0	93,45%
Québec	184 006 990	184 972 763	99,48%	0	99,48%

¹ Pour les dommages-intérêts, on exclut de la production les œufs d'incubation importés et les poussins exportés

² Allocation finales 2008 fixées le 5 juillet 2008

³ Le contrat de service signé par le Saskatchewan a entré en vigueur le 13 avril 2008

Source: POIC



Rapport de l'association canadienne des producteurs d'oeufs d'incubation de poulet à chair (ACPOIPC)



Ma première année à la présidence de l'association a été une expérience enrichissante. Après m'être impliqué pendant de nombreuses années à l'échelle provinciale, le défi de m'investir dans l'association nationale des producteurs d'oeufs d'incubation m'a paru attrayant. Je sais combien de temps les producteurs d'oeufs d'incubation doivent consacrer à la gestion pour être rentables et fournir une descendance de qualité optimale. Il est important de continuer à chercher des moyens d'améliorer la production et l'efficacité de nos élevages, et c'est pour l'association l'une des façons de servir les producteurs membres.

Je veux mentionner les excellents programmes qui sont offerts à tous les producteurs et à leur famille. Les programmes pour étudiants de l'ACPOIPC sont de merveilleux outils de formation continue et de succès dans notre industrie. Il s'agit du Programme d'échange d'étudiants, du Programme pour jeunes agriculteurs et du Programme de bourse de recherche sur les reproducteurs de poulet à chair qui remporte toujours un gros succès. Bon nombre de participants ont exprimé leur gratitude après avoir pris part à ces programmes ces dernières années.

Jacob Hamidu de l'université de l'Alberta est le bénéficiaire de la bourse de recherche 2009 de l'ACPOIPC sur les reproducteurs de poulet à chair pour ses travaux sur : *"L'effet de l'entreposage des oeufs sur la viabilité des cellules du blastoderme des reproducteurs de poulet à chair"*. Jacob présentera ses conclusions à l'assemblée annuelle des Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada (POIC) à Ottawa, le 24 mars 2010. Il est aussi possible de prendre connaissance de son analyse sur le site Web des POIC, www.chep-poic.ca.

La réunion d'été des POIC a eu lieu à Churchill (Manitoba) en juillet 2009. Félicitations à Jake et Lisa Rempel de Flowing Well Breeders Inc. qui ont été primés comme Producteurs de l'année 2008 de l'ACPOIPC.

Une fois encore, le concours de dessins de l'ACPOIPC a fait la joie des familles de producteurs. Neuf dessins ont été retenus au cours de la réunion d'été des POIC. Ces œuvres magnifiques ont orné les cartes de Noël que les POIC envoient aux offices provinciaux à l'occasion des fêtes de fin d'année. Même le premier ministre du Canada reçoit un exemplaire de nos collections particulières. Un échantillon de ces dessins figure à la suite de mon rapport.

Je tiens à remercier les membres de l'Association pour leur travail et leur soutien.

Cordialement,

Calvin Breukelman
Président, ACPOIPC



Jake et Lisa Rempel
2009 Flowing Well Breeders Inc.
d'Arborg (Manitoba)



Le bénéficiaire de la bourse de recherche sur les reproducteurs de poulet à chair,
Jacob Hamidu de l'Université de l'Alberta

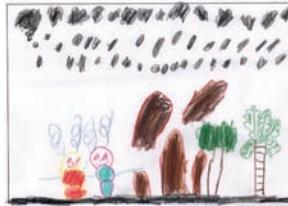


Rapport de l'association canadienne des producteurs d'œufs d'incubation de poulet à chair (ACPOIPC)

Les gagnants et gagnantes du concours de dessin 2009 de l'ACPOIPC



Thaya Neels, 4 ans
Colombie-Britannique



Ashley Ijtsman, 5 ans
Alberta



Jared Neels, 6 ans
Colombie-Britannique



Robbie Van Rooyen, 5 ans
Ontario



Olivia Kunze, 9 ans
Colombie-Britannique



Nicole Van Rooyen, 8 ans
Ontario



Victoria Van Rooyen, 9 ans
Ontario



Austin Dueck, 11 ans
Manitoba



Renata Janzen, 13 ans
Manitoba



Rapport du Comité de gestion de la production

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada



Je suis heureux, à titre de premier président de ce nouveau comité des POIC, de faire le point sur cette année très chargée et fructueuse pour notre groupe. Le Comité de gestion de la production compte un représentant de chaque province membre et a été créé pour s'occuper des dossiers tels que le PCQOI^{MD}, la santé animale, le bien-être des animaux et la gestion nationale des urgences.

Vu la multiplication des activités, le conseil d'administration des POIC a jugé nécessaire de créer un comité qui se penche sur ces questions auxquelles notre secteur est confronté. Pour ce faire, nous avons consacré une journée, avant les réunions du conseil d'administration des POIC, à l'examen du système et du manuel du producteur du PCQOI^{MD}; à la conception du programme de soin des animaux s'agissant des reproducteurs de poulet de chair, et à l'élaboration, avec l'ACIA, d'une norme nationale de biosécurité aviaire. Les producteurs recevront des mises à jour de leur office provincial et trouveront sur le site Web des POIC, www.chep-poic.ca, des informations sur ces questions.



Mise à jour du Manuel du producteur

Notre programme national, examiné par l'ACIA, doit être régulièrement actualisé pour prendre en compte les nouveaux règlements et les nouvelles pratiques de l'industrie. L'une de nos tâches importantes a été de mettre la dernière main aux modifications 2009 du Programme canadien de qualité des œufs d'incubation (PCQOI^{MD}). C'est la deuxième série officielle de modifications depuis que le programme a passé l'examen technique de l'ACIA en 2004. Lorsque les POIC ont reçu des provinces les commentaires qu'ils avaient demandés, le comité a essayé de voir comment incorporer au programme ces améliorations.

Ces modifications recommandées ont été approuvées par le conseil d'administration des POIC en novembre 2009 et devront aussi être entérinées par l'ACIA. Les producteurs verront ces mises à jour avant qu'elles n'entrent en vigueur en juillet 2010.

Vers un système national

Nous continuons à tâcher d'atteindre notre but qui est de faire reconnaître officiellement par l'ACIA le système du PCQOI^{MD} (avec le manuel du producteur et son application dans tout le pays). Dans l'optique de la reconnaissance officielle, nous sommes en train d'examiner un projet de guide de gestion qui prend en compte tous les aspects du programme dont la formation, l'accréditation, l'actualisation du programme, sa vérification et la fréquence des vérifications.

L'un des principaux avantages d'un système national de gestion est l'uniformité; ainsi, un producteur qui applique le PCQOI^{MD} dans une région du pays suit les mêmes principes qu'un producteur d'une autre région. Le défi est de s'assurer d'avoir un système crédible et rigoureux que les membres puissent appliquer et qui répond aux exigences de l'ACIA.

Conception d'un programme de bien-être pour les reproducteurs de poulet de chair

Nous sommes aussi en train de concevoir un projet de programme national de bien-être pour les reproducteurs de poulet de chair. Les POIC jugent important qu'il soit conçu par les producteurs, pour les producteurs, afin de s'assurer que le programme tienne compte du bien-être des animaux et soit applicable à la ferme.

L'essentiel de ce travail se poursuivra en 2010; vous recevrez donc des mises à jour sur ces initiatives à l'avenir. Pour tout commentaire, veuillez contacter votre bureau provincial ou les POIC.

Cordialement,

Dean Penner
Président, Comité de gestion de la production



Rapport du Comité adviseur

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada



Le Comité adviseur s'est réuni à trois reprises en 2009 pour discuter des facteurs qui influent sur la situation du marché et examiner la demande de poulet 2009 et 2010. L'industrie du poulet a entamé l'année au milieu d'une récession économique. Les indicateurs du marché disponibles révélaient des répercussions incertaines sur l'avenir de la demande des consommateurs et on a ajusté à la baisse les allocations de production de poulet en début d'année.

À sa réunion de mars, le Comité adviseur a discuté des tendances qui freinaient la production future de poulet, notamment la compensation des augmentations des prix de gros de l'EMI par une hausse des prix vifs touchés par les producteurs, le resserrement de la marge des transformateurs qui en a découlé, les réductions attendues des allocations de production de poulet tout au long de l'année, le prix supérieur constant du poulet par rapport à celui du porc et du boeuf et la chute attendue de la consommation de poulet par habitant tant au Canada qu'aux États-Unis en 2009 et 2010. Le comité est néanmoins resté optimiste en pensant que l'économie canadienne pourrait commencer à se relever dès la fin de 2009, préparant le terrain pour une demande plus forte des consommateurs en fin d'année. C'est ainsi que le comité s'en est tenu à ses prévisions antérieures (de novembre 2008) de 1 019 Mkg pour la production de poulet 2009. En faisant ses prévisions initiales pour 2010, le comité a tablé sur une reprise modeste de la demande des consommateurs et a prévu une demande estimative de poulet de 1 029 Mkg, ce qui représente une croissance de 1 % de la production de poulet par rapport aux 1 019 Mkg prévus pour 2009.

À la réunion de juillet, le comité a admis que la production de poulet 2009 serait inférieure au chiffre record de 1 017 Mkg produit en 2008 puisque les allocations de production de poulet pour le reste de l'année étaient fixées en dessous ou à peu près au même niveau que la production de l'année précédente. Les répercussions de la récession économique sur les habitudes de dépenses des consommateurs et la possibilité qu'ils réduisent leurs achats de viande ont continué à inquiéter les membres du comité. De plus, la reprise de la hausse des prix des aliments de la volaille et de l'énergie à l'approche du second semestre 2009 et début 2010, avec les pressions prévues dues à la hausse des coûts de production, allait peser encore davantage sur les marges des transformateurs du fait de la hausse attendue des prix vifs du poulet fin 2009 et début 2010. Pour finir, le comité a tablé sur une production finale de poulet de 1 010 Mkg pour 2009, en baisse de 0,7 % par rapport à la production totale 2008. Lors de son premier examen de la demande de poulet 2010, le comité a estimé que les indicateurs économiques allaient être meilleurs d'ici le début de l'année et a opté pour la prudence en recommandant une cible de 1 020 Mkg, en hausse de 1,0 % par rapport à la production finale prévue pour 2009.

En novembre, le comité a estimé que la situation du marché commençait à montrer des signes d'optimisme pour le début de 2010. Il a signalé que le marché canadien du poulet s'était beaucoup mieux comporté que celui des États-Unis pendant la récession : la consommation de viande de poulet par habitant, tant au Canada qu'aux É.-U. devait à ce moment-là remonter en 2010, les prix producteur et les prix de gros du poulet au Canada progressaient régulièrement et les marges des transformateurs revenaient rapidement, au Canada, à des niveaux presque satisfaisants. On attendait en outre au Canada une augmentation du PIB au début de 2010, ainsi qu'un regain de confiance des consommateurs et une hausse du revenu disponible, qui a eux tous se sont traduits par un renforcement de la demande de viande en 2010 et une expansion plus rapide vers la fin de l'année. Pour les prévisions de production 2010 de poulet, les membres du comité ont estimé qu'une croissance, par rapport à l'année précédente, de l'ordre de 1,0 % restait possible vu l'optimisme provoqué par l'amélioration de la situation du marché et la croissance démographique prévue. Le comité a donc décidé de s'en tenir à sa recommandation antérieure de prévoir une production 2010 de poulet de 1 020 Mkg et de ne pas changer la cible précédente fixée en juillet.

Au cours de cette année de réductions inévitables de la production, les décisions prises par le comité visaient à garantir la satisfaction des besoins du marché canadien du poulet en ayant comme priorité d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour l'industrie canadienne des oeufs d'incubation.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jack Greydanus', written over a light grey rectangular background.

Jack Greydanus
Président, Comité avisur



Rapport du Comité des finances

Les Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada



Le comité des finances s'est réuni à trois reprises en 2009 avant les réunions régulières du conseil d'administration des POIC de mars, juillet et novembre. À chaque rencontre, le comité examine la situation financière des POIC et la compare au budget et aux résultats des années précédentes pour les périodes correspondantes. Il examine également au besoin les politiques financières des POIC.

À la fin de 2009, les recettes s'élevaient à 1,6 million de dollars et les dépenses à 1,7 million de dollars, d'où un déficit des recettes sur les dépenses de 0,1 million de dollars. Bien que les recettes aient augmenté de près de 0,3 million de dollars par rapport à l'exercice précédent du fait de la hausse de la redevance nationale et de l'ajout des recettes de la production d'oeufs d'incubation de l'Alberta, les dépenses ont aussi augmenté de près de 0,3 million de dollars pour plusieurs raisons, notamment l'occupation, pour toute l'année, des nouveaux bureaux achetés, les efforts pour obtenir que les producteurs d'oeufs d'incubation reçoivent une indemnisation équitable du gouvernement sous le régime de la *Loi sur la santé des animaux*, et le changement à la direction des POIC.

En novembre, le Comité des finances a présenté le budget 2010 dans lequel est prévu un excédent de 20 000 \$ pour l'exercice. Les recettes 2010 devraient augmenter de 57 000 \$ du fait de la croissance de la production d'oeufs d'incubation et les dépenses diminueront de 66 000 \$ parce que le poste budgétaire 'exceptionnel' de dépenses de 2009 dû au changement de direction ne réapparaîtra pas, de même que les dépenses d'honoraires professionnels.

Le fonds de recherche, créé en 2001, continue à être provisionné de la somme prévue de 0,1 cents par oeuf d'incubation jusqu'à concurrence de 60 000 \$ par an. Les dépenses de recherche approuvées ont été imputées à ce fond.

Lors de l'assemblée générale annuelle de mars 2009, le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton a été à nouveau désigné pour procéder à la vérification de la fin de l'exercice 2009.

Cordialement,

Tom Fleming
Président, Comité des finances



Rapport du Comité de la recherche

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada



En ma qualité de présidente du Comité de la recherche, je suis heureuse de vous rendre compte des activités 2009. Notre mandat consiste à discuter des initiatives nationales et internationales de recherche importantes pour notre secteur, de recommander aux POIC des priorités de recherche reposant sur les indications des membres, et de travailler en partenariat avec le Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC) à titre de membres bailleurs de fonds à l'échelle nationale.

Voici les priorités 2009 de recherche des POIC :

- Salubrité des aliments
- Environnement
- Utilisation de la viande brune
- Lutte contre les salmonelles chez les reproducteurs de poulet à chair par la vaccination
- Recherche axée sur la production

CRAC

Accent 2009 : salubrité et qualité des aliments; santé et bien-être de la volaille

À la suite des changements apportés au financement fédéral de la recherche et de l'annonce de *Cultivons l'avenir*, le CRAC a agi rapidement pour profiter des possibilités de financement offertes par l'initiative des grappes agroscientifiques canadiennes par l'entremise d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) en préparant une demande de grappe avicole en rapport avec les principaux domaines de recherche de cette année.

Voici les principaux éléments de la demande relative à la grappe :

Financement du CRAC :	509 000 \$ sur 3 ans (environ)
Financement total (toutes sources) :	3,03 millions de \$ sur 3 ans
Nombre de projets :	9
Nombre d'institutions :	8
Domaines d'étude :	<ul style="list-style-type: none">• Compréhension des maladies entérobactériennes (Salmonella, Clostridia, etc.)• Compréhension de l'influenza aviaire• Amélioration du bien-être des oiseaux

Comme vous pouvez le voir, le CRAC continue à obtenir un financement important de l'industrie pour la recherche avicole.

Outre la demande relative à la grappe, le CRAC continue, par l'intermédiaire de ses membres, à soutenir les programmes canadiens de recherche avicole et les personnes qui travaillent dans les domaines de la salubrité des aliments et de la santé de la volaille, du bien-être, de la microbiologie aviaire intestinale, de l'environnement et de projets propres aux diverses productions. Il offre aussi un financement aux étudiants des deuxième et troisième cycles universitaires qui souhaitent étudier l'aviculture.

Le CRAC s'efforce enfin d'améliorer la coordination entre les réseaux de recherche provinciaux bien implantés et la communication des résultats utiles de la recherche aux producteurs et à ses principaux bailleurs de fonds (www.cp-rc.ca).

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, reading "Cheryl Firby". The signature is written in a cursive, flowing style.

Cheryl Firby
Présidente, Comité de la recherche

SUPLÉANTS DES POIC



De gauche à droite : Calvin Breukelman, Colombie-Britannique; Robert Massé, Québec; JoAnn Nanninga, Alberta; Cheryl Firby, Ontario; Kevin Enns, Manitoba; Hendrik Van Steenberg, Saskatchewan

GÉRANTS DES OFFICES PROVINCIAUX



De gauche à droite : Bob Guy, Ontario; Pierre Belleau, Québec; Wayne Hiltz, Manitoba; Clinton Monchuk, Saskatchewan; Dave Cherniwchan, Colombie-Britannique; Bob Smook, Alberta

PERMANENTS DES POIC

Les Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada



De gauche à droite : Tim Nikita, économiste; Joy Edstron, comptable; Giuseppe Caminiti, directeur général; Victoria Sikur, agente de la salubrité des aliments; Kathleen Thompson, agente en santé animale; Nicole Duval, administratrice de bureau



**Les Producteurs d'oeufs
d'incubation du Canada**
États financiers
au 31 décembre 2009

Rapport des vérificateurs	2 - 3
États financiers	
Produits et charges	4
Évolution des actifs nets	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7
Notes complémentaires	8 - 13



Raymond Chabot Grant Thornton

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
2505, boul. St-Laurent
Ottawa (Ontario) K1H 1E4

Téléphone : 613 236-2211
Télécopieur : 613 236-6104
www.rcgt.com

Rapport des vérificateurs

Au Ministre de l'Agriculture et Agro-alimentaire, Gouvernement du Canada,
le Conseil des produits agricoles du Canada, et les membres de Les producteurs
d'oeufs d'incubation du Canada

Nous avons vérifié le bilan de Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada
31 décembre 2009 ainsi que les états des produits et charges, de l'évolution des
actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de
ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Notre responsabilité consiste à
exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a
été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du
Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à
fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes
importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à
l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers.
Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations
importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble
des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreuses agences de commercialisation de produits
agricoles, l'Office prélève des revenus des producteurs fondés sur leurs efforts de
commercialisation, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante.
À cause de la structure des redevances des producteurs d'oeufs d'incubation de poulet à
chair, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les
comptes de l'Office et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient
dû être apportés aux revenus provenant de redevances, à l'excédent (insuffisance) des
produits par rapport aux charges, à l'actif et à l'actif net.

À notre avis, à l'exception de l'effet d'éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier les revenus découlant des redevances mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Comptables agréés,
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Ontario
Le 3 février 2010

Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Produits		
Redevances	1 601 558	1 310 363
Intérêts	<u>1 895</u>	<u>17 801</u>
	<u>1 603 453</u>	<u>1 328 164</u>
Charges		
Amortissement des immobilisations	25 876	15 697
Dépenses des employés	36 181	56 001
Frais d'administration et de bureau	81 259	60 917
Frais de commerce	96 207	158 872
Frais d'utilisation du bâtiment	37 531	35 269
Cotisations	27 915	27 401
Honoraires des administrateurs et frais des participants	302 628	232 951
Honoraires professionnels	218 327	173 461
Intérêts sur la dette à long terme	14 272	5 145
Programmes d'étudiants	4 628	1 709
Réunions	39 084	22 351
Recherche	50 000	77 646
Salaires et avantages sociaux	678 744	462 098
Traduction et interprétation	<u>93 670</u>	<u>90 142</u>
	<u>1 706 322</u>	<u>1 419 660</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>(102 869)</u>	<u>(91 496)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les producteur d'oeufs d'incubation du Canada

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

	<u>2009</u>			<u>2008</u>	
	<u>Affectation interne à la recherche</u>	<u>Affectation interne aux indemnités éventuelles de départ</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs nets au début	21 104	195 833	823 906	1 040 843	1 132 339
Insuffisance des produits par rapport aux charges			(102 869)	(102 869)	(91 496)
Affectation à l'interne (note 8)	10 000	(134 910)	124 910		
Actifs nets à la fin	<u>31 104</u>	<u>60 923</u>	<u>845 947</u>	<u>937 974</u>	<u>1 040 843</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(102 869)	(91 496)
Éléments hors caisse:		
Amortissement des immobilisations	25 876	15 697
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Comptes à recevoir	24 593	(23 864)
Frais payés d'avance	21 743	(34 250)
Fournisseurs et charges à payer	(59)	8 330
Apports reportés	(37 749)	(23 457)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(68 465)</u>	<u>(149 040)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(735 652)	(467 941)
Cession de placements	818 593	
Acquisition d'immobilisations	(10 358)	(301 485)
Cession d'immobilisations	2 004	914 919
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>74 587</u>	<u>145 493</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme et sorties nettes de fonds	(7 291)	(6 923)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	<u>(1 169)</u>	<u>(10 470)</u>
Encaisse au début	4 368	14 838
Encaisse à la fin	<u>3 199</u>	<u>4 368</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

Bilan

au 31 décembre 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	3 199	4 368
Placements à court terme (note 4)	385 000	467 941
Comptes à recevoir	315 570	340 163
Frais payés d'avance	18 810	40 553
	<u>722 579</u>	<u>853 025</u>
Immobilisations (note 5)	719 519	737 041
	<u>1 442 098</u>	<u>1 590 066</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	151 545	151 604
Apports reportés (note 6)		37 749
Versements sur la dette à long terme	7 716	7 291
	<u>159 261</u>	<u>196 644</u>
Dette à long terme (note 7)	344 863	352 579
	<u>504 124</u>	<u>549 223</u>
ACTIFS NETS		
Affectation interne à la recherche	31 104	21 104
Affectation interne aux indemnités éventuelles de départ	60 923	195 833
Non affecté	845 947	823 906
	<u>937 974</u>	<u>1 040 843</u>
	<u>1 442 098</u>	<u>1 590 066</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Gyslain Loyer, Président



Jack Greydanus, Vice-président

Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

Notes complémentaires

au 31 décembre 2009

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office fut constituée en personne morale statutaire conformément à la Loi sur les offices des produits agricoles.

L'Office a pour objectifs d'établir un programme complet de commercialisation d'oeufs d'incubation de poulet à chair au Canada afin d'assurer une industrie de production et de commercialisation forte, efficiente et compétitive pour les oeufs d'incubation de poulet à chair au Canada et une offre fiable du produit à l'industrie du poulet.

Les Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada est un organisme sans but lucratif selon la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et en tant que tel est exempt d'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1er janvier 2009, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'Office a appliqué les recommandations des nouveaux chapitres de la série 4400 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Les nouvelles recommandations sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- Ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Suite à l'adoption de ces nouvelles recommandations l'Office ne présente plus les actifs nets investis en immobilisations en tant que composante distincte des actifs nets.

Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

Notes complémentaires

au 31 décembre 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Utilisations d'estimations

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Office doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Office pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

L'Office a choisi d'adopter les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation », du Manuel de l'Institut Canadien des Compables Agréés en ce qui concerne la présentation et l'information à fournir des instruments financiers.

Les actifs et passifs financiers sont classés, évalués et comptabilisés des façons suivantes :

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée comme actif financier détenu à des fins de transaction et est évaluée à la juste valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements à court terme sont classés comme actifs disponibles à la vente et sont évalués à la juste valeur.

Les gains et pertes non réalisés relatifs aux actifs financiers disponibles à la vente qui ne sont pas grevés d'affectation externe, sont comptabilisés à l'état de l'évolution des actifs nets, jusqu'à ce que ces gains ou pertes soient réalisés ou que survienne une baisse autre que temporaire de la juste valeur de l'actif financier. Quand les placements sont vendus ou subissent une perte de valeur qui est autre que temporaire, les gains ou pertes accumulés relatifs, qui sont présentés à l'état de l'évolution des actifs nets, sont ensuite reclassés à l'état des produits et charges sous la rubrique produits de placements nets.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les comptes à recevoir sont classés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les comptes fournisseurs et charges à payer et la dette à long terme sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût moins après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

Notes complémentaires

au 31 décembre 2009

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'Office reçoit des redevances selon le nombre d'oeufs d'incubation de poulet à chair commercialisés au cours d'échanges intra-provinciaux, inter-provinciaux et d'exportations. Les redevances sont constatés comme revenu dans la période où ils sont gagnés.

Les apports sont comptabilisés au revenu selon la méthode du report. Les apports affectés sont constatés comme revenu dans la période où les dépenses s'y affèrent sont encourues. Les apports non affectés sont constatés comme revenu lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement en est raisonnablement certain.

Les autres sources de revenus sont comptabilisées sur la base de la comptabilité d'exercice.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

	<u>Taux</u>
Bâtiment	2,5%
Ameublement et équipement de bureau	10%
Équipement électronique	33%

4 - PLACEMENTS À COURT TERME

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Certificats de placement garantis portant intérêt à des taux variables liés au taux préférentiel, échéant à des dates diverses en 2010	<u>385 000</u>	<u>467 941</u>

5 - IMMOBILISATIONS

	<u>2009</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>
	\$	\$
Terrain	54 135	54 135
Bâtiment	645 921	21 534
Ameublement de bureau et équipement	52 030	20 440
Équipement électronique	58 315	48 908
	<u>810 401</u>	<u>90 882</u>
		<u>719 519</u>

Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

Notes complémentaires

au 31 décembre 2009

5 - IMMOBILISATIONS (suite)

	Coût	Amortissement cumulé	2008 Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain	54 135		54 135
Bâtiment	646 349	5 386	640 963
Ameublement de bureau et équipement	50 662	16 556	34 106
Équipement électronique	55 757	47 920	7 837
	<u>806 903</u>	<u>69 862</u>	<u>737 041</u>

6 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent l'excédent des fonds affectés reçus sur les dépenses s'y rapportant.

	2009	2008
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	37 749	61 206
Intérêts gagnés au cours de l'exercice	96	1 375
Dépenses encourues	<u>(37 845)</u>	<u>(24 832)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>37 749</u>

Le solde des apports reportés représente la portion allouée à l'Office des fonds distribués par rapport au recours collectif pour les vitamines. En conformité avec les conditions de la distribution, les fonds reçus seront utilisés pour la "Salubrité des aliments et santé des troupeaux dans la production canadienne de reproducteurs de poulet à chair". Tous les fonds restants ont été décaissés au cours de l'exercice.

7 - DETTE À LONG TERME

	2009	2008
	\$	\$
Dettes à long terme garantie par le bâtiment, portant intérêt au taux de 5,68 %, échéant le 30 novembre 2017, remboursable en versements mensuels de 2 296 \$	352 579	359 870
Moins: portion à court terme	<u>7 716</u>	<u>7 291</u>
	<u>344 863</u>	<u>352 579</u>

Les versements sur la dette à long terme au cours des prochains 5 exercices sont de 27 544 \$ de 2010 à 2014.

8 - AFFECTATION À L'INTERNE

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a affecté à l'interne un montant de 10 000 \$ (2008 - 23 \$) à des fins de recherche. De plus, un montant de 134 910 \$ de la réserve pour indemnités éventuelles de départ a été utilisé.

Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

Notes complémentaires

au 31 décembre 2009

9 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

10 - ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé d'après des contrats échéant en décembre 2010 et en août 2012 à verser une somme de 19 500 \$ pour la location d'équipement de bureau et des services de support en technologie de l'information. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 12 000 \$ en 2010, 4 000 \$ en 2011, et 3 000 \$ en 2012.

Recherche

L'Office a des engagements financiers résiduels pour les projets de recherche suivants:

Université Laval - Amélioration de la fertilité des poulets à chair mâles	<u>7 500</u>
Université de l'Alberta - Effets de la source de sélénium alimentaire sur la fécondité et le taux d'éclosion des reproducteurs de poulet à chair	<u>3 581</u>
	<u><u>11 081</u></u>

11 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Office est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Office.

L'Office ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Office est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

L'Office a contracté des investissements à court terme qui portent intérêt à un taux variable. Ces instruments financiers constituent un risque auquel l'Office est exposée advenant une fluctuation du taux d'intérêt sur le marché.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Office ne comprennent aucun risque de taux d'intérêt puisqu'ils portent soit un taux d'intérêt fixe ou ne portent aucun intérêt.

Les producteurs d'oeufs d'incubation du Canada

Notes complémentaires

au 31 décembre 2009

11 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement l'Office à un risque de crédit représentent principalement des comptes clients. Pour atténuer ce risque, l'Office obtient une lettre de crédit de chaque province.

Risque de concentration

L'Office détient la totalité de son encaisse et de ses placements auprès de la même institution financière.

12 - GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de l'Office concernant la gestion du capital sont les suivant :

- Préserver la capacité de l'Office de poursuivre ses activités
- Rencontrer ses obligations financières

L'Office gère son capital principalement en affectant à l'interne une portion de ses actifs nets afin de couvrir des activités désignées, telle la recherche, et afin d'accumuler du capital pour parer à des situations potentielles défavorables futures telles le paiement d'indemnités de départ. De plus, une part importante de la gestion de son capital consiste en la collecte de redevances de plusieurs sources tout en maintenant les dépenses à un niveau sensiblement égal aux revenus.

Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, l'Office peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'Office n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

